

I – CONDITIONS GENERALES D'ORGANISATION

Ce concours sur titres est organisé par le Centre de Gestion de l'Aude pour les Centres de gestion de la fonction publique territoriale des régions Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et Rhône Alpes.

Il ne comprend qu'une seule épreuve.

Ce concours était ouvert pour **26 postes**.

a) Calendrier :

Ce concours s'est déroulé selon le calendrier suivant :

Date de l'arrêté d'ouverture	le 28 septembre 2022
Période d'inscription	du 25 octobre au 30 novembre 2022
Limite dépôt des candidatures	le 08 décembre 2022
Réunion d'installation du jury	le 20 mars 2023
Épreuve d'admission	les 10, 11, 12, 17 et 18 octobre 2023
Jury d'admission	Le 18 octobre 2023
Liste d'aptitude	Le 15 novembre 2023

b) Admission à concourir :

Les candidats inscrits remplissant les conditions d'accès suivantes ont été autorisés à concourir :

« Ouvert aux candidats titulaires :

D'un diplôme ou titres mentionnés à l'article L-356-2 (3°) du Code de la santé publique ou d'une autorisation d'exercer la profession de sage-femme délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L. 356 de ce même Code. »

c) Jury :

Le jury comprenait 6 membres répartis à parts égales entre élus, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées.

Les membres du jury ont reçu un descriptif détaillé de l'organisation de ce concours ainsi que la note de cadrage de l'épreuve d'entretien afin de mener à bien leurs différentes tâches. Ils ont conçu ensemble, lors de la réunion d'installation du jury du 20 mars 2023, la grille d'entretien utilisée pour évaluer les candidats.

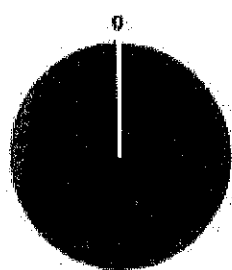
Il faut rappeler que l'appréciation des notes des candidats à un concours relève de la seule compétence du jury qui, selon la réglementation et une jurisprudence constante, est indépendant et souverain.

II- PRINCIPAUX CHIFFRES

EXTERNE	26	48	42 87.50 %	26 (14.93/20)
---------	----	----	---------------	------------------

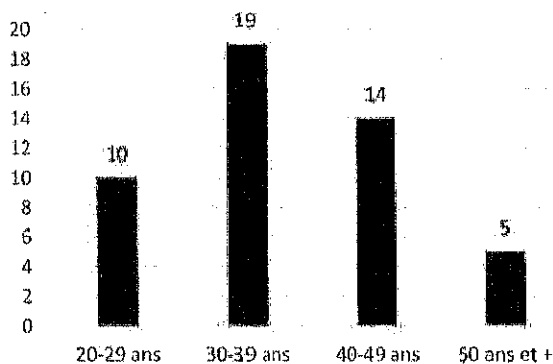
Éléments statistiques basés sur le nombre de candidats autorisés à concourir :

Répartition par sexe



■ Femmes ■ Hommes

Répartition par tranches d'âges



Répartition géographique des candidats :

Département	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14
Nombre de candidats	1	2	1	3	1	1	5	1	1	5

Département	15	16	17	18	19	20	21	22	23
Nombre de candidats	3	1	1	2	1	2	1	1	3

III - EPREUVE D'ADMISSION

48 candidats ont été convoqués à l'épreuve d'admission, celle-ci s'est déroulée les 10, 11, 12, 17, 18, octobre 2023 au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude.

Compte tenu du faible nombre de candidats, les candidats ont été interrogés par le jury plénier.

INTITULE DE L'EPREUVE :

L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

Durée : 25 minutes, dont 10 minutes au plus d'exposé.

Il est attribué à l'épreuve une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve obligatoire d'admission entraîne l'élimination du candidat et sera plus particulièrement motivée par les examinateurs.

Un candidat ne peut être admis si sa note est inférieure à 10 sur 20.

Récapitulatif des notes :

EPREUVE	Moyenne /20	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de notes 10/20	Nombre de notes éliminatoires <5/20
ENTRETIEN	15.12	5.74	19.43	40	0

Observations des membres du jury :

- * Avis général sur l'ensemble des entretiens :

De bonnes présentations, globalement bien préparées.

Globalement des candidats bien préparés.

Candidat sachant se projeter dans leur future carrière.

- * Avis sur les exposés des candidats :

Globalement bien construits, structurés.

Exposés avec méthode dans l'ensemble.

Exposés plus accés sur le cœur de métier que sur l'environnement territorial.

- * Avis sur le niveau des connaissances professionnelles :

Très bonnes connaissances professionnelles.

Très bien formés et remise à niveau permanente à souligner.

- * Avis sur le niveau des connaissances Institutionnelles :

Très disparates selon les candidats.

SEUIL D'ADMISSION

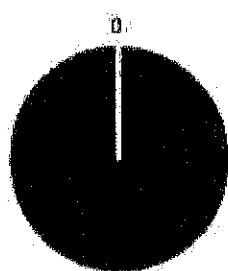
Le jury fixe le seuil d'admission ainsi qu'il suit :



Le nombre total de candidats déclarés définitivement admis est donc de : 26

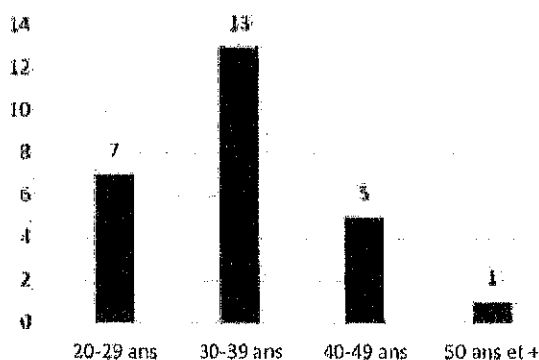
Éléments statistiques sur les candidats admis :

Répartition par sexe



■ Femmes ■ Hommes

Répartition par tranches d'âges



Répartition géographique des candidats admis :

Commune	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Nombre de candidats	1	3	3	1	1	4	4	2	1	1	1	2	2

IV – CONCLUSION

Le jury félicite tous les lauréats de cette session et invite ceux qui n'ont pas réussi à mieux se préparer à cette unique épreuve d'entretien.

Tous les candidats autorisés à participer sont diplômés et ont les prérequis pour réussir ce concours. Ils doivent faire preuve de curiosité pour le fonctionnement de la fonction publique territoriale qu'ils souhaitent intégrer.

La Présidente du jury remercie vivement les membres du jury pour leur investissement et leur disponibilité.

La Présidente du jury

Madame Malia ZIANI